



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 16 octobre 2025 Publié 2025/10/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 09 octobre 2025, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n° 21 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Valérie HALLER

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. André TERZO

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU, M. Sébastien COUDRY à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA, à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Gilles SPICHER (à compter de la question n° 22), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 30), M. André TERZO à Mme Pascale BILLEREY

OBJET : 40 - Aide à des établissements scolaires dans le cadre d'échanges internationaux

Délibération n° 008120

Aide à des établissements scolaires dans le cadre d'échanges internationaux

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n°1	02/10/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet une aide à un établissement scolaire bisontin, dans le cadre d'échanges avec un établissement scolaire à l'international.

De nombreux établissements scolaires bisontins ont développé des échanges avec des établissements similaires dans d'autres pays.

L'idée première de ces échanges est de permettre aux collégiens et lycéens de découvrir d'autres cultures et de rendre concret l'apprentissage des langues enseignées en cours.

Compte tenu de l'intérêt que ces échanges présentent pour les élèves bisontins, la Ville de Besançon a souhaité accompagner les établissements scolaires qui les organisent en accordant une aide financière pour chaque élève participant. La subvention est versée à l'établissement et permet de faire baisser quelque peu le coût du voyage pour le groupe.

A cet effet, un barème est appliqué, privilégiant les déplacements et les relations avec des établissements de nos villes jumelées (20 € par élève pour un déplacement dans une ville non jumelée, 40 € quand le déplacement a lieu dans une ville jumelée - dans la limite de 40 élèves).

Sur la base de ce barème, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une aide de :

- **1 120 €** au Lycée Pasteur, pour le déplacement de 28 élèves à Charlottesville (Etats-Unis) du 09 au 17 octobre 2025 (échange linguistique).
- **340 €** au Lycée Ledoux, pour le déplacement de 17 élèves à Erfurt (Allemagne) du 21 au 28 novembre 2025 (échange linguistique).

En cas d'accord, la dépense totale, soit **1 460 €**, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.048.657381.0022204.10069.

Le versement de cette aide sera effectué en une fois à compter de sa notification. Si pour quelque raison que ce soit, le voyage devait être annulé, l'établissement scolaire concerné restituera la subvention attribuée à la Ville, sur simple demande de la Trésorerie du Grand Besançon.

Soutien financier Ville

Nom de la structure	2022	2023	2024	2025
Lycée Pasteur	700€	700€	700€	1820€
Lycée Ledoux	0€	360€	1940€	340€

Mmes Elise AEBISCHER (1) et Frédérique BAEHR (1) et MM. Nicolas BODIN (2), Benoît CYPRIANI (1) et Cyril DEVESA (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de :

- **1 120 € au Lycée Pasteur,**
- **340 € au Lycée Ledoux.**

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 6

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Valérie HALLER
Adjointe

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT